

LE PRÉSIDENT
IV/CV

Madame le Ministre,

Vous avez été nommée secrétaire d'État à la Famille auprès de M. Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et je tenais à vous en féliciter.

Les maires attachent une importance très grande à l'ensemble des politiques familiales. C'est à ce titre que vous me permettez de vous saisir des réflexions poursuivies par l'Association des Maires de France.

En effet, l'AMF suit avec beaucoup d'attention l'ensemble des politiques concernant des sujets aussi importants que le développement des modes de garde des jeunes enfants, le soutien à la parentalité, les relations entre les familles et l'école, la maltraitance des enfants, l'éducation des adolescents, l'autonomie des jeunes.

D'ailleurs, ces sujets ont été débattus lors de l'atelier « les relations entre le maire et les parents » organisé lors de notre dernier Congrès et auquel ont participé M. DEROUSSIN, président de la CNAF et M. de LEGGE, délégué interministériel à la famille.

Deux sujets suscitent actuellement l'inquiétude de l'ensemble des maires sur lesquels je souhaite attirer tout particulièrement votre attention. Il s'agit de la garde des enfants jusqu'à leur entrée à l'école et des activités en direction des jeunes pendant les périodes extrascolaires.

La question de la garde de leur enfant est une préoccupation essentielle pour la majorité des familles.

Pour les maires, quelle que soit leur sensibilité ou la taille de leur commune, elle est devenue une priorité, car les familles de toutes catégories sociales s'adressent de plus en plus souvent eux pour obtenir une place en structure collective ou des informations sur les assistants maternels tant en milieu rural qu'urbain.

En s'adressant aux communes, les parents cherchent un moyen de garde sécurisé permettant de confier l'enfant à des personnes qualifiées. Ils veulent offrir à l'enfant des moyens d'éveil, d'apprentissage et de sociabilisation et souhaitent bénéficier d'un mode de garde à un coût financier supportable, l'accueil en structure collective étant le moins coûteux pour les familles à revenus modestes.

Madame Nadine MORANO
Secrétaire d'État chargé de la famille
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
127, rue de Grenelle
75700 - PARIS

La seconde préoccupation des parents a trait aux périodes hors temps scolaire. Ceux-ci souhaitent que ce temps, qu'ils ne peuvent pas toujours prendre en charge eux-mêmes, constitue un moment éducatif, stimulant et susceptible de soutenir leurs efforts pour assurer l'épanouissement de leurs enfants.

Nombre d'entre eux développent une réelle inquiétude quant à ce temps qui peut être aussi celui de la perte de repères. Les dispositifs d'accompagnement éducatif annoncés par le Ministre de l'Éducation répondent à cette inquiétude mais reposent pour l'essentiel sur les politiques enfance et jeunesse des collectivités

Depuis 20 ans, la CNAF a développé une politique financière très incitative vis à vis des collectivités, notamment par la création du contrat enfance et du contrat temps libre qui ont eu des résultats bénéfiques incontestables sur leurs politiques « enfance- jeunesse », tant en milieu urbain que rural.

Or, la création, en 2006, du contrat « enfance jeunesse », visant à limiter les dépenses d'action sociale des CAF, suite à la convention d'objectif et de gestion (Cog) signée entre l'État et la CNAF, a eu nécessairement pour effet d'accroître le montant des charges supportées par les collectivités, s'ajoutant à celles générées par la mise en place de la PSU. Cette réforme remet profondément en cause la pérennité de leurs politiques « enfance-jeunesse ».

Bien que, suite à la demande de l'AMF, cette baisse de cofinancement soit appliquée de manière progressive au moment du renouvellement des contrats, les communes et intercommunalités seront privées à terme de financement, qu'elles ne seront plus en mesure de compenser.

Il semble que l'incidence la plus forte constatée par les élus soit la suppression de l'éligibilité des actions en direction des adolescents, qui remet en cause le développement des dispositifs d'accompagnement, pourtant encouragés par le gouvernement.

Aussi, les élus ont le sentiment, alors même que les structures et activités mis en place à l'instigation des CAF, commencent à atteindre leurs objectifs initiaux : répondre aux besoins de la population mais aussi assurer la cohésion sociale, que la CNAF, premier cofinancier, se désengage et leur laisse le soin d'assurer leur pérennité, quand elles le peuvent, pour répondre aux besoins des enfants, adolescents et de leurs parents.

La réduction des financements de la CNAF, pose d'autant plus de difficultés qu'elle est mise en œuvre au moment où le gouvernement souhaite créer 4000 places supplémentaires en crèche et réfléchit à un droit « opposable » à un mode de garde, réduit sensiblement l'accès des enfants à l'école maternelle avant 3 ans, développe l'accompagnement éducatif et souhaite renforcer la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance.

De nombreux maires et présidents d'EPCI, inquiets de l'avenir des politiques menées sur leur territoire, adressent à l'AMF des délibérations demandant le retrait de la circulaire du 22 juin 2006 définissant les règles du contrat « enfance et jeunesse » et souhaitent voir la CNAF renouer avec des politiques contractuelles négociées avec les collectivités.

C'est pourquoi l'AMF demande à être associée à l'élaboration de la nouvelle Cog, selon la promesse qui lui a été faite par M. de LEGGE, intervenant au nom de M. Xavier BERTRAND, lors de l'atelier du congrès de l'AMF consacré à ce sujet.

Sachant que les comptes de la sécurité sociale font apparaître que la CNAF est excédentaire pour la première fois depuis 2003, les maires et présidents d'EPCI, souhaitent que le gouvernement donne à la CNAF, dans le cadre cette nouvelle Cog, les moyens financiers suffisants pour accompagner les structures et actions nouvelles et pérenniser les structures et actions existantes en direction des enfants et des jeunes. Ils ne sauraient accepter des financements dégressifs dans le temps.

Se fondant sur les difficultés qu'ils ont rencontrées pour mettre en œuvre la PSU, et les surcoûts qu'elle a induits, les maires estiment que les financements de la CNAF, s'ils doivent être assis sur la définition d'objectifs clairs et l'évaluation de leur réalisation, ne doivent pas être liés à des obligations strictes et précises en terme d'organisation interne des services. Ceux-ci doivent pouvoir être adaptés aux demandes et contraintes locales.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et aux préoccupations des élus, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression mes respectueux hommages.

Amis



Jacques PELISSARD